

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 40 c.
Réclamations 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Janvier 1883.

Chronique générale.

LE COMLOT ROYALISTE.

Les journaux républicains ont presque tous publié de prétendues révélations sur un complot royaliste.

Il paraît que cette fumisterie est prise au sérieux dans le monde parlementaire républicain.

La France et le National assurent que les ministres doivent se réunir dans la soirée pour causer de cette grosse affaire.

M. Lockroy doit donner à son interpellation des proportions auxquelles on ne s'attendait pas.

L'Agence Havas, commissionnaire attitré du gouvernement, a aussi révélé en ces termes l'effroyable complot royaliste :

« Les journaux (?) parlent d'un complot légitimiste ; sous le nom d'alliance catholique, une vaste association, dirigée par Charette, tendrait à renverser la République, même par les armes ; 33 légions seraient organisées dans l'Ouest et le Centre ; plusieurs officiers y participeraient ; des dépôts d'armes existeraient. »

Des correspondances politiques nous ont également apporté les récits fantastiques qui se colportent, à Paris, à ce sujet.

TRENTE-TROIS légions, EN ARMES, ce n'est pas rien ! Si les choses en sont là, qu'est-ce que va devenir la République ? Quel puff !

Les bruits de l'expulsion ou de l'élargissement du prince Napoléon sont au moins prématurés. Le juge d'instruction attend le résultat de l'enquête ouverte en province. Aucune décision n'est probable avant deux ou trois jours.

INTERVENTION DE LA PRINCESSE CLOTILDE.

Un incident de nature à compliquer l'affaire du prince Napoléon va se produire.

La princesse Clotilde arrive à Paris. Son premier acte, sur les conseils des juriconsultes qui se sont groupés autour du prince Napoléon, sera de réclamer la mise en liberté de son mari sous caution.

Dernière heure. — La princesse Clotilde est arrivée hier.

LES PRINCES D'ORLÉANS.

On lit dans la Patrie :

« Le manifeste du prince Napoléon et la proposition Floquet ont été signalés par télégrammes au duc d'Aumale qui se trouvait à Chantilly mardi et au comte de Paris en ce moment à Cannes. »

En apprenant le vote de la Chambre, le duc d'Aumale a eu un mot digne d'Henri IV :

« — S'ils nous mettent à la porte, a-t-il dit, nous rentrerons par la brèche. »

Le prince Napoléon a perdu depuis deux jours le calme et la tranquillité qu'il paraissait avoir depuis son arrestation ; l'expulsion, dont il se voit menacé actuellement, l'inquiète d'une façon beaucoup plus sérieuse que la détention et les poursuites judiciaires. Le Prince est très-agité et se promène en fumant des cigarettes dans la longueur de sa chambre ; il est en veston gris et en pantoufles. A neuf heures, jeudi matin, tous les journaux lui ont été remis. L'article du Pays, de M. Paul de Cassagnac, l'a mis dans un état complet d'irritation.

Le National est hostile à la proposition Floquet.

« Un homme vraiment étonnant, par exemple, c'est M. Floquet. Après avoir, par sa funeste intervention lors de la discussion de la loi sur la presse, faillit désarmer le

gouvernement de la République vis-à-vis des prétendants, il réclame aujourd'hui de la Chambre le vote d'une loi de proscription, d'une loi inique et qui déshonorerait le Parlement qui ne craindrait pas de la voter.

Il avait été l'apôtre de la licence. Il est maintenant celui de la violence. Nous connaissons de longue date cette variété de républicains. Ils ont déjà tué deux fois la République française, en 1793 et 1848, et ce n'est pas leur faute si le régime actuel est bien vivant, car ils ont fait, inconsciemment d'ailleurs, tout ce qu'il fallait pour le perdre. »

Des agents de la sûreté sont en surveillance depuis avant-hier aux abords des principales casernes de Paris : l'École militaire, au Château-d'Eau, au faubourg Poissonnière et à la place Saint-Augustin.

Une nouvelle perquisition a été faite jeudi dans l'appartement du prince Napoléon.

Le Paris et le National prétendent que M. M. de Mahy et Hérisson donneraient leur démission.

Ce serait à propos du projet de loi d'expulsion. Ces deux ministres seraient partisans de la proposition Floquet.

On prépare en ce moment, au ministère de la justice, un mouvement judiciaire qui comprendra des nominations aux divers sièges vacants à la cour de cassation ainsi que dans le personnel des cours et tribunaux.

Les députés de l'appel au peuple tiendront aujourd'hui une réunion dans laquelle ils agiteront la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'adhérer publiquement au manifeste du prince Napoléon et de se constituer en groupe distinct de l'union des droits.

Dans le monde parlementaire on se préoccupe beaucoup de la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire une double interpellation :

1° Pour faire la lumière sur le rôle occulte et inconstitutionnel que joue M. Grévy ;

2° Afin de mettre un terme aux intrigues qui s'agitent autour de l'Élysée où l'on se conduit absolument comme si nous étions en pleine crise ministérielle.

M. Lockroy a déclaré qu'il interpellera aujourd'hui samedi le ministre de la guerre sur le maintien du duc de Chartres à la tête d'un régiment. M. Lockroy prétend qu'il est en mesure de prouver que le duc d'Aumale et le duc de Chartres font des embauchages dans l'armée.

Une nouvelle loi contre la presse. — Indépendamment du contre-projet que le gouvernement prépare en opposition à la proposition Floquet, on assure que le gouvernement prépare un projet de loi tendant à modifier la loi sur la presse, notamment en ce qui concerne la liberté illimitée qui est laissée à tout citoyen d'écrire et surtout d'afficher sans l'autorisation du gouvernement. (National.)

LE PROCÈS DE LYON. — JUGEMENT.

Le Paris reçoit cette dépêche de Lyon, 19 janvier, midi :

« Affaire des anarchistes. — Des précautions considérables ont été prises dans l'intérieur du Palais de Justice.

» Dans la salle des Pas-Perdus, une compagnie du 421^e est rangée sur deux lignes, l'arme au pied. Dans l'enceinte du tribunal, la partie réservée au public est séparée des accusés par un double rang de gardiens de la paix et une rangée de soldats, l'arme au pied, baïonnette au canon.

» Le dispositif du jugement tient quarante-deux pages et est fortement motivé. »

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARIE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

VIII

Dans la Dechera (1)

Quelques jours après, les gorges de la Kabylie voyaient s'avancer une petite troupe composée de cinq hommes seulement. Quatre d'entre eux étaient à cheval, le cinquième les suivait péniblement à pied. Ce dernier portait un bras en écharpe. Les voyageurs avançaient avec une extrême lenteur, non-seulement parce qu'il leur fallait mesurer le pas de leurs chevaux de manière à ce que leur compagnon ne restât pas en arrière, mais aussi parce que l'un d'eux était dangereusement blessé. Par moments, il soupirait :

« Je n'en puis plus ! Jamais je n'atteindrai la dechera ! Je suis à demi-mort !... »

Alors le plus âgé de ceux qui l'entouraient lui faisait boire un peu d'eau, tirait d'un sac quelques

provisions ou murmurait, pour charmer la blessure, des paroles qui ne devaient guère espérer ce pouvoir par suite de leur harmonie ; enfin, quand l'épuisement du blessé résistait à tous les soins, il faisait arrêter la modeste caravane, et, sous l'ombre d'un bouquet d'arbres, on attendait que la fatigue fût passée.

Les moments difficiles se renouvelaient souvent. Aussi les voyageurs cheminaient-ils depuis plus de quinze jours sans avoir encore atteint le but de leur destination.

Entre les hommes à cheval et leur compagnon le contraste était complet. Les premiers, rudes et vulgaires, portaient les burnous et la chechia (1) des Kabyles. Leur peau bistrée se voyait à travers les bandes de leurs jambières de cuir. Leurs vêtements demeuraient souillés de sang et de boue sans qu'il leur vint à l'esprit de les purifier le moins du monde dans les fontaines près desquelles ils passaient. Sur leur dos, des carabines étaient attachées en bandouillères ; des sabres et des couteaux pendaient à leurs côtés. Seul, le blessé était débarrassé de ses armes ; l'homme qui prenait soin de lui les avait jointes aux siennes. Dans ce rare dévouement, on reconnaissait le souci d'une tendresse paternelle ; ce divin sentiment peut transformer jusqu'à la plus grossière nature.

(1) Calotte rouge.

Celui qui les suivait à pied était désarmé. Il n'en avait pas moins l'air d'un chef au milieu de subalternes. Il ne se plaignait pas, ne demandait rien, et répondait aux paroles de ses compagnons avec cette tranquillité douce et ferme qui indique toujours une âme maîtresse d'elle-même.

Ses vêtements lacérés par endroits révélaient le secret de sa présence dans ces ravins, entre ces montagnards. Ils annonçaient un officier français et, par là même, faisaient comprendre que cet officier était captif. De temps en temps, l'homme qui paraissait être son maître descendait de cheval et, le poussant devant lui :

« Monte un moment, fils de chien, disait-il dans un mauvais sabir (1). Je ne veux pas que tu meures de fatigue. Il faut que tu arrives jusqu'à la dechera. »

L'officier obéissait et n'opposait pas plus de résistance quand, promptement ennuyé de remplacer le prisonnier dans la poussière de la route, le Kabyle lui faisait remettre pied à terre. L'officier continuait alors à marcher de son mieux, penchant souvent la tête pour se réfugier dans de chères pensées.

De temps en temps les Kabyles caussaient. Alors, le marquis de Val-Chaumont s'approchait et prêtait

(1) Le sabir est un langage composé de mots français, italiens, espagnols et arabes, en sorte que, sans être la langue d'aucun, il est compris par tous.

l'oreille sans cependant laisser soupçonner que le berbère lui était familier. Les projets de ses vainqueurs, les dangers de sa situation et les moyens avantageux dont il pouvait disposer, lui étaient ainsi révélés.

« L'emploieras-tu à labourer la terre, ou bien le vendras-tu aux travailleurs du fer ? disait l'un. »

« Askott (1), tu es fou de parler ainsi, répondait l'autre. Je me serais bien vraiment donné la peine de le traîner derrière moi si j'en devais recevoir une si misérable fortune. C'est un chef et qui se battait bien. Je lui demanderai cinq cents douros pour sa rançon. L'Amin (2) les enverra chercher chez les roumis. Alors je serai riche. »

On peut être chef sans être fortuné. Veis Salem-Ben-Kadour dont le prisonnier n'a reçu que cinquante douros, bien qu'il fût général.

« Si je ne croyais trouver de celui-ci la somme que je te dis, je lui couperais la tête. Il me faut songer à lui donner de la nourriture jusqu'à l'arrivée de sa rançon, je devrai en être chargé. Il est blessé, il ne pourra pas travailler avant au moins quinze jours. Je ne l'emmènerais pas dix pas plus loin si je pensais être frustré dans mon attente. Par moments, je me demande si ce ne serait pas le parti le plus sûr à prendre. »

(1) Chut ! silence.

(2) L'Amin est le chef d'un village Kabyle. Ce titre répond à celui de cheick. Au pluriel amin fait oumena.

On télégraphie au *National*, 4 heures 1/2 :

« Le tribunal vient de rendre son jugement.

» Krapotkine, Bernard, Gautier et Bordat sont condamnés à cinq ans de prison et dix ans de surveillance.

» Girandon, Thomas, Ribeyre, Matpon et Gandenzi sont acquittés.

» Tous les autres prévenus sont condamnés à des peines variant de six mois à quatre ans de prison. »

EXPLOSION D'UNE POUDRERIE.

On télégraphie d'Amsterdam, 49 janvier :

« Ce matin ont eu lieu, à la poudrerie de Muiden, trois formidables explosions.

» Presque toutes les maisons de Muiden ont eu leurs toitures enlevées. On ne connaît pas encore d'une manière certaine le nombre des victimes. »

DES ACTES!

Sous ce titre, on lit dans l'*Action* :

« On pourrait faire un poème héroï-comique de l'aventure du prince Jérôme.

» Le grotesque finit par l'emporter et la France entière rit à se lordre, tandis qu'elle apprend les détails de cette équipée.

» Ce prétendant, qui s' imagine affranchir le pays de la République, en affranchissant quelques paquets d'affiches à destination de la province, qui se fait complaisamment arrêter par M. Clément, « une vieille connaissance », dit-il, et qui répond au juge d'instruction : « Est-ce que vous vous fichez de moi !... », comme un simple Jean Hiroux, se conduit comme un aventurier et non point comme un prince.

» Quelques semaines plus tôt, l'histoire du manifeste jérômiste aurait fourni à la *Revue des Variétés* un de ses tableaux les plus amusants.

» Des afficheurs collent en silence d'énormes placards. Ils manient le pinceau avec une gravité conforme à l'importance de leur mission. Ils dégradent et souillent les monuments, mais ils relèvent l'empire !

» Tout à coup surviennent des sergents de ville !...

» On empoigne les afficheurs, on les conduit au poste, et ceux-ci, tristes et résignés, suivent les agents ; ils portent avec solennité leur pot à colle dont ils peuvent dire qu'il contient, lui aussi, la fortune d'un César.

» Et l'on voudrait faire croire qu'il y a là quelque chose de sérieux, qu'un acte important s'est accompli dans la nuit du 46 janvier ?

» Allons donc !

» Ne sait-on pas l'effet produit par ce ridicule affichage ?

» La princesse Mathilde, elle-même, n'a pas daigné approuver son frère ; c'est à grand'peine qu'elle a consenti à ajourner un bal, à la sollicitation de ses amis.

» La *Patrie*, le *Petit Caporal*, le *Pays* n'ont pas suivi le Prince, ils lui ont laissé la res-

ponsabilité d'un acte trop ridicule pour être politique.

» Le pays attend autre chose que des manifestes.

» On l'a saturé de programmes et de déclarations. Il ne croit plus ni aux uns ni aux autres. Ce qu'il veut, c'est de voir quelque chose.

» La France appartiendrait, en ce moment, à celui qui prendrait d'assaut la moindre préfecture, tant on est las de ce régime, mais elle ne se livrera pas au premier venu qui lui adressera un manifeste.

» Nous bornant à reproduire fidèlement l'opinion d'un grand nombre de nos amis, nous pouvons dire que les royalistes réclament en ce moment de leur Roi et de leurs Princes, non pas une déclaration, mais un acte, quel qu'il soit.

» Il n'appartient à personne de déterminer l'heure de l'action décisive, et vouloir la fixer serait une absurde témérité, mais il est du devoir de tous d'être prêts.

» Quelques républicains affolés, dont la France s'est fait l'interprète, ont l'intention, paraît-il, d'interpeller le gouvernement et de lui demander s'il est vrai qu'une levée d'hommes se prépare dans les départements de l'Ouest, pour renverser la République.

» Nous ne savons pas quelle réponse pourra faire le gouvernement à une aussi indiscrète question.

» Mais il est certain, pour nous, qu'un seul acte de vigueur serait bien plus efficace qu'un manifeste tiré à dix millions d'exemplaires.

» Nos excellents confrères de la *Gazette de France* ont demandé cet acte aux Princes eux-mêmes ; nous nous joignons à eux et nous supplions, en outre, nos amis de se grouper, de s'unir, de laisser de côté les discussions stériles, pour n'envisager qu'une seule et grande chose : la Patrie qui succombe et qui attend le Roi ! — *André Barbès.* »

Le Manifeste du Prince Jérôme

ET LE JOURNAL *le Pays*.

M. Paul de Cassagnac attaque vivement, dans le *Pays*, le manifeste du prince Napoléon. Nous donnons la partie la plus importante de cet article :

« Nous avons, jusqu'à la dernière heure, douté de l'authenticité de ce document, que nous trouvons ridicule.

En effet, il commence par un couplet de romance mélancolique, digne de Millevoje : *La France languit*. Et après avoir énuméré toutes les infamies de la République, tous les crimes qu'elle a commis, tous les dangers qu'elle fait courir à la France, il se termine par l'annonce étonnante d'une abstention réfléchie et préméditée.

Les vrais manifestes n'ont pas le droit d'être aussi platoniques.

Quant on pense réellement que la patrie souffre et qu'elle râle sous un gouvernement monstrueux, quand on est convaincu qu'on est appelé à la sauver, on fait autre chose que de verser de l'encre, et, ce jour-là, on va ailleurs qu'au bois de Boulogne.

On fait ce que fit le général Mallet, et avec

quelques hommes dévoués, on essaye d'enlever le gouvernement.

On pénètre à Strasbourg et on appelle la garnison aux armes, ou bien encore on descend sur la plage de Boulogne.

On risque d'être fusillé, comme Mallet, comme le roi Murat, débarqués sur les côtes italiennes ; on risque, comme le prince Louis, de passer sa vie dans le fort de Ham. Mais on ne se borne pas à une déclamation creuse, où les alinéas seuls battent le rappel.

On monte à cheval, si on se sent trop pesant pour aller à pied, et on se met à la tête du peuple qu'on a voulu exciter.

Voilà comment agissent les prétendants sérieux, ceux que l'on aime à suivre et qui donnent confiance.

Tandis qu'il est absurde de se griser de paroles avec cinq ou six amis qui vous admirent en attendant qu'ils vous exploitent, de rédiger un article de journal et de le placarder dans la ville, pour apprendre à ses concitoyens que tout va mal et qu'on est là. La belle affaire !

Mais tout le monde sait que cela va mal, et personne n'ignore que vous êtes là.

Et si vous êtes là, c'est, hélas ! beaucoup moins pour le dommage des républicains que pour le dommage des impérialistes.

Être là, c'est quelque chose, évidemment, mais c'est à la condition de marcher.

Et, sur ce point, le manifeste est muet.

On ne renverse pas un gouvernement avec des phrases.

Et les gouvernements les plus malades, les plus affaiblis, ont au moins besoin, pour tomber, d'être poussés.

Or, espérer que la République nous donnera l'appel au peuple pour l'unique plaisir de nous être agréable et n'attendre la restauration impériale que de cette gracieuseté courtoise, nous a toujours paru une solennelle puérilité et une colossale bêtise.

Eh bien, voulez-vous nous dire, Monseigneur, à quoi vous êtes prêt ?

Quelle organisation matérielle avez-vous faite ?

Sur quels régiments comptez-vous ? Quels généraux avez-vous derrière votre personne ?

Combien d'amis dévoués vous suivraient, si toutefois, ce qui nous étonnerait fort, vous étiez décidé à aller de l'avant ?

Car, enfin, nous ne comprenons, en fait de droits, que ceux qu'on fait valoir, et, pour faire valoir des droits, si la persuasion ne suffit pas, on emploie la force.

En êtes-vous là ?

Ah ! tenez, je vous aime peu, mais, si je vous voyais un jour marcher sur l'Élysée, l'épée à la main, je serais presque capable, ne serait-ce que pour la rareté du fait, de vous y accompagner !

Mais non ! Il ne s'agit de rien de tout cela.

Vous faites appel au peuple, à vos concitoyens, et vous leur dites de se lever.

Vous, vous restez assis.

Vous leur demandez de modifier la forme du gouvernement dans votre intérêt.

Pendant ce temps-là, vous restez sous l'orme.

Et encore n'est-ce même pas cette République criminelle que vous voulez jeter à bas ; la République est une forme qui vous va, pourvu que vous la dirigez, et, dans votre manifeste, vous n'accusez qu'une DISSENCE avec les républicains.

Ce n'est donc pas en prétendant hardi, en Impérialiste sincère, en Empereur, que vous parlez : c'est tout simplement en candidat à la présidence, en rival de M. Brisson ou du général Camponon, et franchement cela nous paraît tout à fait insuffisant.

Et il ne valait pas la peine de faire tant de bruit pour rien !

Le manifeste contient deux ordres d'idées : une énumération rapide des fautes commises par la République, et l'indication du remède qu'on doit apporter aux maux qui résultent de ces fautes.

Les fautes de la République, nous les avons rappelées ici plus de cinq cents fois, et chaque journal conservateur en a fait autant.

De ce côté rien de neuf.

Quant au remède proposé, il est bien simple.

Le Prince dit à la France qui languit : Prenez-moi !

Et pourquoi, s'il vous plaît ?

Quel changement cela nous apporterait-il donc ?

Le prince Napoléon est un révolutionnaire.

Il a approuvé les décrets scélérats de mars, et c'est en vain qu'il se prononce aujourd'hui pour l'application LOYALE du Concordat et contre l'ATHÉISME PERSÉCUTEUR.

Dans la bouche du prince Jérôme, ces mots-là font un effet bizarre.

Non, non, pas de comédie, pas de concession de la dernière heure, et nous savons à quoi nous en tenir !

Nos souvenirs sont frais, ils datent d'hier.

Ils nous montrent un Prince rallié solennellement à la République, faisant partie des 363, montant à la tribune pour attaquer le catholicisme et mêler sa voix au concours heineux qui s'élevait sur les bancs d'une majorité en délire.

Et quand, aujourd'hui, nous voyons ce même Prince pris au collet, arrêté par cette même République pour laquelle il a, toute sa vie, sacrifié l'Empire et les devoirs de sa race, nous ne nous sentons pas la force de nous indigner et notre premier mouvement est de rire.

Nous dirions même que c'est bien fait, s'il n'y avait pas, dans cet acte brutal, une violation flagrante de la loi et de la liberté individuelle.

En cette circonstance, le gouvernement de la République a tout simplement perdu la tête.

Ce manifeste inodore, incolore, sans conclusion, était pourtant bien pâle, à côté des discours ou des écrits anarchistes qu'on tolère.

Néanmoins le gouvernement en a tremblé sur sa base, ce qui donne une fière idée de sa stabilité.

Et la Chambre des députés, immédiatement affolée, a décrété, sur la proposition de M. Floquet, l'expulsion de tous les prin-

— Fais-le tout de suite, alors. Veux-tu ? nous allons nous arrêter dans le premier endroit où nous trouverons de l'herbe.

— Non, cependant ; puisque je l'ai amené jusqu'ici, je le traînerai à la déchère.

— Demande-lui s'il est riche.

— Le maître hausse les épaules.

— La nuit est dans ton esprit, répondit-il. Qu'il me dise oui ou non, il cherchera à me tromper selon ce qu'il croira le plus avantageux pour lui.

— Ses armes sont belles.

— Très-belles. C'est pourquoi je le crois riche.

— Ce n'est pas une raison, reprit obstinément le Kabyle en regardant des pistolets, un poignard et un fusil liés sur un des chevaux.

Le colonel aussi les regardait, ces chères armes jusqu'alors employées pour le service de la France. Les pistolets lui venaient du vieux marquis de Val-Chaumont, le poignard avait appartenu à son père !

— Pourvu que cet homme n'en dispose pas avant ma délivrance ! pensait-il. Oh ! s'il savait mon secret, je n'aurais pas longtemps à vivre. Sa fureur serait promptement à décider de mon sort.

Il ne se trompait pas. Et, comme si une preuve terrible devait venir en aide à son raisonnement, au loin, dans la campagne, un cadavre était étendu. On pouvait le voir, sanglant et mutilé. Le colonel l'aperçut le premier. Il frémit dans son cœur et envoya un adieu suprême à ce frère d'armes dont

le corps déchiré ne devait jamais recevoir l'aumône d'une tombe. Les Kabyles le virent aussi et se le montrèrent mutuellement.

— Il gérait son maître, dit l'un.

— Ou ne pouvait se racheter, répondit un autre.

— Ou bien voulait se faire réclamer par un chef, ajouta un troisième.

En entendant ces derniers mots, le marquis posa instinctivement sa main sur sa poitrine. L'anaya s'y trouvait toujours, mystérieux gage qui répondait à toutes les craintes comme à toutes les espérances.

Enfin commencèrent à se montrer quelques maisons construites en pisé ou en claires enduites de boue supportant un toit de gazon appliqué sur des branches d'arbres. La présence de ces *gourbis* (ainsi nomme-t-on ces demeures primitives) annonçait l'approche d'un village. Les voyageurs ne tardèrent pas à voir ce village s'étaler au détour d'un quartier de roc. Il semait au milieu d'une luxuriante végétation ses quelques blanches murailles et ses nombreuses maisons de terre glaise. Un des Kabyles lança son cheval au galop et alla en avant annoncer l'arrivée de son frère et de son voisin, Ben-Maza, dont le fils était blessé. On put alors voir de loin les Kabyles de tout âge et de toutes mines sortir des *gourbis* et s'agiter comme des abeilles bourdonnantes. Quand la distance fut

assez abrégée, les femmes alliées par le sang aux voyageurs accoururent au devant de leurs parents en poussant le cri ordinaire, *you you*, d'une manière tellement assourdissante que l'espace librement ouvert pouvait seul aider à supporter ces démonstrations de joie. Une expansion tout aussi bruyante, mais d'une autre nature, se manifesta à la vue du colonel français. Toutes les injures que peut contenir la langue berbère se croisèrent en un feu roulant. Quelques pierres vinrent effleurer les membres du marquis, le bout d'un bâton heurta son bras blessé et, sans l'opposition de Ben-Maza qui voulait ménager sa capture, les femmes lui auraient craché au visage et l'auraient frappé.

Peu à peu, cependant, le calme se rétablit et tous pénétrèrent dans l'intérieur du village. Des flâques d'eau croupissante, des monceaux d'ordures de toutes sortes marquaient les élargissements qui se trouvaient semés au milieu de ruelles étroites bordées de *gourbis* dont les fenêtres ne s'ouvraient pas sur le dehors. Une odeur indéfinissable s'échappait de cet ensemble et nul n'aurait pu dire si elle venait des immondices étalées, des maisons qui, souvent, ne les recèlent pas avec moins de patience que les rues, ou des habitants familiarisés eux-mêmes de longue date avec le plus parfait sans-souci de la propreté.

(A suivre.)

MARTEL LACHÈSE.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(6^e ANNÉE)

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, par le Conseil Général de Maine-et-Loire et le Conseil Municipal d'Angers.

DIMANCHE 24 JANVIER 1882

à 1 heure 1/2 très-précise.

162^e CONCERT POPULAIRE

13^e DE L'ABONNEMENT

M. Guillaume GUIDÉ

Premier Hautbois solo de l'Association Artistique d'Angers.

Programme.

- 1^o Ouverture de la *Flûte enchantée*, Mozart.
- 2^o *Lobgesang* (Symphonie cantate), Mendelssohn. — 1 Maestoso con moto, Allegro. — 2 Allegretto un poco agitato. — 3 Adagio religioso (1^{re} audition).
- NOÛA. — Les cinq symphonies de Mendelssohn seront jouées par ordre chronologique.
- 3^o MANFRED, poème de lord Byron, musique de Robert Schumann (Extraits). — A Ouverture (1^{re} audition). — B Entr'acte. — C *Ranz des Vaches*. Solo de corps anglais par M. Guillaume GUIDÉ, hautbois solo de l'Association Artistique d'Angers.
- D *Apparition de la Fée des Alpes*.
- 4^o Ouverture du *Tannhäuser*, R. Wagner.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

ces appartenant aux anciennes familles régnantes..... »

M. de Cassagnac termine ainsi :

« La presque totalité du parti impérialiste est et entend rester absolument étrangère à cet incident burlesque, et se borne à le trouver excessivement drôle, quant à ses conséquences. »

« Cela ne nous regarde pas. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 janvier.

La Bourse est un peu dévoyée, la haute banque assiste impassible à la panique qui semble s'être emparée des capitalistes et que rien ne justifie.

On a traité : le 5 0/0 à 115.10 ; l'amortissable à 79.50 ; le 3 0/0 ancien a rétrogradé à 78.47.

De toutes les valeurs les plus soutenues, c'est le Crédit Foncier qui a conservé les environs du cours de 1,300.

À 475, il y a eu des demandes assez importantes sur l'action de la Foncière de France et d'Algérie. Le Mobilier Français très-soutenu est à 355. La Générale réactionne à 575.

La situation de la Banque Parisienne inspirant toujours quelque défiance, on a vendu à 370.

L'attention de la petite épargne se porte sur les actions de la Sierra Grande dont le prix de 150 francs entièrement payés et le revenu de 24 pour cent sont bien faits pour les placer dans les meilleurs portefeuilles.

Baisse de 35 francs à 2,190 sur le Suez, et elle n'est encore qu'à son début.

Le Comptoir d'Escompte recule à 980 francs.

Le Lyonnais est à 560 francs.

Nos chemins de fer ne sont pas mieux traités que précédemment, la baisse s'accroît encore : le Nord est à 1,800 ; l'Orléans à 1,230 ; le Lyon à 1,515 ; le Midi à 1,080.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 18 janvier 1883, a été autorisée la création d'un bureau télégraphique municipal à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Ce matin, nous avons reçu communication du changement de spectacle pour lundi prochain. On jouera *Niniche*, le grand succès de M. Marie Soll et de la troupe de comédie, et *Sir Blum-Blum*, ballet pantomime.

Nous n'avons pas d'autre renseignement.

On lit dans l'Union de Bretagne :

« Une nuée de vagabonds s'est abattue depuis quelque temps sur les campagnes environnantes, semant partout la terreur, et se livrant au pillage, au vol ou à la mendicité. »

« Ces individus, âgés pour la plupart de vingt à quarante ans, se présentent dans les fermes et les maisons bourgeoises, sous prétexte de demander du travail, qu'ils se gardent bien d'accepter, lorsqu'on leur en offre. Ce n'est pas non plus un morceau de pain que, par crainte, sinon par compassion, on ne songerait pas à leur refuser, »

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

APRÈS LE CRIME

Il resta dans l'arbre jusqu'à la nuit close. Quand il vit les étoiles briller au ciel, quand il n'entendit plus dans la vaste solitude que ce souffle vague qui semble la respiration de la terre endormie, alors seulement il se hasarda à descendre pour se reposer.

Il s'étendit au pied de l'arbre et ferma les yeux ; mais la peur qui ne le quittait pas, la faim qui rongeaient ses entrailles, le tinrent constamment éveillé, et il se leva aux premières lueurs de l'aube, accablé, brisé à la fois par l'inquiétude, la fatigue et un jeûne de près de trois jours.

Au bout de quelques heures, la faim, aiguës encore par l'air excitant des bois, finit par l'emporter sur toutes ses terreurs, et, sentant que sa raison commençait à vaciller dans son cerveau vide, il se décida à aller demander à manger au village.

Il secoua les herbes attachées à ses vêtements, renoua sa cravate, passa ses doigts dans ses cheveux emmêlés, puis il sortit du bois et s'engagea résolument dans la plaine.

Cinq minutes après, il entra dans le village,

qu'ils réclament, mais bien des secours en argent.

« Les presbytères, ces asiles connus de la charité, sont de préférence assiégés par ces solliciteurs de mauvais aloi. Un ecclésiastique des environs nous racontait, en effet, qu'un des jours de la semaine dernière, il avait reçu la visite intéressée de douze de ces peu intéressants personnages, jeunes gens valides et bien portants, qui avaient besoin, disaient-ils, de fonds pour gagner telle ou telle ville où ils espéraient trouver de l'ouvrage. »

« La gendarmerie, malgré tous ses efforts, est impuissante à réprimer les excès auxquels se livrent tous ces vagabonds ; il est donc à désirer que les Chambres donnent aux magistrats, par une bonne loi sur les récidivistes, le moyen de purger la France de ces malfaiteurs qui agissent, en Bretagne et ailleurs, comme en pays conquis. »

Le Patriote publiait, ces jours derniers, l'annonce qui suit :

UN HABITANT D'ANGERS

Digne d'estime, sans parents bien proches, d'extérieur avenant, agréable, en possession d'une maison montée à laquelle s'ajoutent : ameublement luxueux de salle à manger, salon rempli d'objets d'art, plus soixante-dix-huit tableaux à l'huile, bibliothèque magnifique avec six meubles riches, dans lesquels sont enfermés deux mille cinq cents volumes, venant de subir sa ruine totale par une société de crédit aux allures décentes, désire de tous ses vœux épouser une personne dont la fortune lui permet la vie à deux indépendante. Écrire, etc.

Le Patriote donnait l'adresse.

CHRONIQUE MUSICALE.

M. GUIDÉ.

Le remarquable hautboïste des Concerts de l'Association artistique d'Angers, M. Guillaume Guidé, prêtait son concours, dimanche dernier, à la soirée de la musique municipale de Saumur. Les trois morceaux exécutés ont fait ressortir de nouveau le talent du jeune soliste, véritable virtuose, qui a enthousiasmé l'auditoire de la salle de la Mairie avec son hautbois dont il sait tirer un parti surprenant. Rien de plus suave, de plus doux, de plus harmonieux. Nous avions l'intention, à ce propos, de rappeler les précédents succès de M. Guidé à Saumur, notamment lors du concert donné ici par l'orchestre du théâtre d'Angers, le 22 octobre 1877, où l'habile artiste, si jeune à cette époque, avait émerveillé nos dilettantes. Mais nous préférons reproduire les lignes suivantes, parues cette semaine dans l'Union de l'Ouest, qui font un juste éloge de M. Guillaume Guidé :

« Nous ne prétendons nullement rendre compte du beau concert donné, dimanche, par l'Association artistique. Les personnes zélées et habiles qui, dans *Angers-Revue*, savent préparer, puis analyser chacune de ces réunions, remplissent cette tâche avec un soin qui épuise le sujet. Toutefois, à ces documents précieux sur l'origine des morceaux exécutés, à ces appréciations judi-

ciennes sur leur mérite, il doit être permis de joindre quelques remarques sur certains membres d'un orchestre qui a su conquérir une véritable renommée. L'an dernier, des éloges furent donnés, ici, à M. Molé fils, flûtiste d'un grand talent, attaché aujourd'hui à l'orchestre du grand théâtre de Berlin. Récemment, plusieurs artistes de l'orchestre se sont fait entendre avec succès. Cette fois, M. Guillaume Guidé exécutait un solo sur le hautbois.

« Cet instrument est bien connu dans notre ville, qui entendait, en 1830 et 1838, Henri Brod ; en 1836, Vogt ; Triébert et Lalliet, au temps de la Société Philharmonique. Son accent ne semble-t-il pas être à la musique ce que l'idylle est à la poésie ?... Comme l'idylle, »

« Son tour simple et naïf n'a rien de fastueux » Et n'aime point l'orgueil des traits présomptueux. »

« Mais, aussi, quelle finesse et quelle grâce ! Boileau lui-même nous indique cette assimilation, car, parlant de ceux qui ou-trent le simple langage de l'idylle, il dit qu'ils »

« Jettent là, de dépit, la flûte et le hautbois. »

« Toutefois, ces deux voix, on le sait, ne se ressemblent pas entièrement ; l'une est plus légère, plus coureuse de notes, plus fauve ; l'autre, plus sobre et surtout plus pénétrante. Faute d'observer cette différence, les hautboïstes qui dépeignent trop leur exécution en gammes et en trilles, perdent une partie de leurs avantages. Dans le solo que nous rappelons, ni l'auteur ni son interprète n'ont commis cette méprise. »

« L'aubade de la Belle au Bois dormant, par M. Cohen, est une andante dans lequel, au milieu de détails élégants confiés à l'orchestre, surgit une partie principale dite par le hautbois. Le Prince Charmant, venant interrompre le repos de la Belle-au-Bois, depuis tant d'années endormie, ne put lui faire entendre, au réveil, une mélodie plus douce et plus gracieuse. »

« Ce solo a fait apprécier une fois de plus, chez M. Guidé, le style pur et expressif, dont le charme, à plus d'une époque, a fait applaudir maints fragments, redemandés par le public. Aussi, au dernier accord, les bravos, que l'on croyait épuisés par le grand succès d'une jeune et admirable violoniste, M^{lle} Harkness, se sont-ils retrouvés vifs et nombreux. »

« Ces applaudissements, à bien dire, n'étaient qu'un écho. En annonçant, dès le programme, qu'il avait écrit ce fragment pour M. Guidé et qu'il le lui dédiait, le compositeur, si justement renommé, avait d'avance parlé plus haut qu'eux. »

« Né à Anvers, l'artiste dont nous parlons a eu pour professeur, au Conservatoire de Bruxelles, M. Romaiden, élève de Vogt et l'un des musiciens venus à Angers, en 1850, pour le fameux festival qu'avait organisé M. Eugène Talbot. On ne doit pas louer seulement en lui l'habile joueur d'instrument, mais aussi le musicien excellent, le pianiste accompagnateur à la lecture rapide et sûre. Riche de tous ces avantages, M. Guidé, très-jeune encore, se voit désormais placé au rang des artistes dont le nom ne s'oublie pas. — E. L. »

En ce moment on entendit sonner à grande volée. — Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda le meurtrier. Pourquoi sonne-t-on ainsi ?

— Pardi ! c'est la fin de la messe. — La messe ! quel jour est-ce donc aujourd'hui ? — Dimanche. Ah ! ça, vous n'êtes donc pas chrétien ? Oh ! vous allez avoir des compagnons tout à l'heure, allez... »

Le meurtrier se sentit défaillir. Il fut tenté de s'élançer dehors, mais une minute de réflexion le convainquit que ce serait courir au devant de sa perte et que la prudence même voulait qu'il restât.

A peine avait-il pris ce parti, que les buveurs affluaient au cabaret, qui se trouva bientôt plein. Le meurtrier se mit à boire et à manger, en ayant soin de se tourner du côté de la fenêtre, de manière à dissimuler ses traits autant que possible.

Un quart d'heure s'écoula, un siècle de tortures et d'anxiétés pour le fugitif, que la parole la plus insignifiante faisait pâlir et frissonner. Enfin il allait se lever et sortir, quand un buveur s'écria :

— Tiens, voilà le père Fauchoux, notre brigadier de gendarmerie.

Le meurtrier bondit sur lui-même et porta brusquement la main à son front ; le sang lui avait jailli au cœur, puis du cœur à la tête, comme s'il eût été frappé d'apoplexie.

Il se remit peu à peu, mais sans pouvoir recouvrer ses forces ; il lui restait de cet ébranlement

Terminons par ce passage d'un article de l'Espérance du Peuple rendant compte de l'un des concerts donnés à Nantes par l'Association artistique d'Angers :

« Ne pouvant analyser en détail, comme nous voudrions le faire, toutes les parties du programme, nous devons nous borner à signaler une délicieuse *Chaconne* de Durand, exécutée avec une perfection inouïe par l'orchestre angevin, et dans laquelle on a beaucoup remarqué le premier hautbois solo, M. G. Guidé ; nous n'avons jamais entendu, ni à Paris ni ailleurs, un artiste possédant une qualité de son aussi pénétrante et aussi douce. »

Demain dimanche, à Angers, au Concert populaire du Cirque, M. Guillaume Guidé exécutera un solo de cor anglais dans les extraits de *Manfred*, ainsi que l'annonce le programme que nous publions ci-contre.

BOURSE DE PARIS

DU 19 JANVIER 1883.

Rente 3 0/0	78 30
Rente 3 0/0 amortissable	79 50
Rente 4 1/2	109 75
Rente 5 0/0	115 10
Obligations du Trésor (anciennes)	500 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	500 »

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres.—Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

OPÉRATIONS DE BOURSE

TERME EN COMPTE DEMI
CINQUANTE pour CENT ASSURÉS dans les BÉNÉFICES
CAPITAL TOUJOURS DISPONIBLE
AUCUN RISQUE DE PERTES
S'adresser à LA BOURSE, Journal de Finance,
10, Place de la Madeleine, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

une faiblesse et un tremblement nerveux qui le rendaient incapable du moindre effort.

En voyant entrer le brigadier, il posa sa tête sur la table et feignit de dormir.

(A suivre.)

CONSTANT GUÉROULT.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LE LONG, directeur-gérant.

LUNDI 22 janvier 1883,

CHANGEMENT DE SPECTACLE

NINICHE

Comédie-vaudeville en 3 actes, mêlée de chant, de MM. Hennequin et Millaud, musique de Boulard.

SIR BLUM-BLUM

Ballet-pantomime en 1 acte, par M. Rougier.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	5 50	9 30	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4 30	5 56
6	45	5 58	9 38	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 46	6 19
8	56	6 5	9 49	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 54	6 23
1	25	6 18	9 54	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	5 6	6 44
3	32													
7	15													
10	36													

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
3 heures	26 minutes	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6 3	12 55	7 10
8	21	6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	9 20	6 26	1 30	7 55
9	37	7 5	7 16	8 2	8 15	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25
12	48	7 5	8 17	9 8	9 45	9 26	4 3	10 49	7 56	2 58	8 28
4	44	8 6	8 17	9 50	10 51	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 8
10	24	9 9	9 11	10 21	11 21	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 48

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. COULETEL, ancien greffier du Tribunal de simple police de Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (48)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Constitution de Société.

Suivant acte passé devant M^e Brac, notaire à Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, M. Théodore-Albert Jagot, et M. Jean-Baptiste-Armand Bossard, tous les deux négociants à Saumur, ont établi entre eux une société en nom collectif pour l'achat et la revente des produits chimiques pour l'industrie, spécialement applicables à la teinture et au blanchiment des tissus. La société a une durée de quinze ans, à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-trois. Son siège est à Saumur, rue de Rouen, quartier de la Croix-Verte. La raison et la signature sociales sont : *Bossard et Jagot*. Le fonds social est de cent mille francs. Chacun des associés est autorisé à gérer et à administrer, à faire usage seul de la signature sociale pour les affaires de la société; cependant toutes opérations supérieures à quatre mille francs devront être signées des deux associés pour être opposables à la société. Deux expéditions entières dudit acte de société ont été déposées le dix-huit janvier, présent mois, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et au greffe de la Justice de paix du canton Nord-Ouest de Saumur, conformément à la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept. Pour extrait, A. BRAC. (49)

Etudes de M^e LE BARON et de M^e MÉHOUSAS, notaires à Saumur.

VENTE PUBLIQUE

Le dimanche 21 janvier 1883, à une heure du soir, au Coudray-Macouard, à la propriété de M. GAURON-LAMBERT, Par le ministère de M^e LE BARON et M^e MÉHOUSAS, notaires à Saumur. 44 hectolitres de vin blanc de la récolte 1882; 24 hectolitres de vin rouge de la récolte 1882; 12,000 kilogrammes de foin et luzerne de la récolte 1882; 5 hectolitres d'avoine; 150 fagots de javelles; 1,500 de pisseaux; Plusieurs lots de pommes et un lot de poires; Un petit peuplier sur le pré de la Garenne. On paiera comptant et 10 0/0 en sus pour les frais. (14)

A VENDRE BEAU JARDIN

De rapport et d'agrément, Entouré de murs, très-bien affrûité, beau bassin, bâtiments d'habitation, situé quartier des Ponts, à l'entrée de l'île d'Offard, sur le bord de la Loire, dépendant de la succession de M. Gonthier. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate-ment, **BELLE MAISON DE MAITRE** Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4, Appartenant à M. Albert Mayaud. S'adresser audit notaire. (50)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, **UNE MAISON** Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22, Comprenant: caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1^{er} étage, grenier au-dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin. S'adresser audit M^e MÉHOUSAS, notaire. (51)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883, **GRANDE MAISON** Avec jardin, écurie et remise, Sise à Saumur, Grande-Rue, Actuellement occupée par M. le colonel Pollard. S'adresser audit M^e MÉHOUSAS. (52)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, **UN PRÉ** Située près du Pont-Fouchard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur, D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M^{me} VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. S'adresser audit M^e MÉHOUSAS. (53)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1884, **LES TERRES DE BRIACÉ** De Jardinage et de Culture Avec vaste logement, servitudes, manège, bassins et dalles. S'adresser, pour traiter, à M. BRAZILLE, jardinier à Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Levés, ou à M^e LE BARON, notaire. (15)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 1^o UNE MAISON, situé au Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la route de Saumur à Doué. 2^o 55 ARES DE VIGNE, au canton de Presle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant M. Petit, au midi Pouquet, au nord la levée du Pont-Fouchard à Saint-Florent. 3^o 55 ARES DE TERRE AVEC RANGÉES, au canton de la Saulaie, commune de Bagneux, joignant au levant la route de Saumur à Doué, au couchant M. Riobé, au nord M. Gauron, au midi le chemin des Guillebaudières. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LE BARON, notaire. (54)

Etude de M^e JULES ROGERON, notaire à Nueil.

GRANDE

VENTE MOBILIERE

Par suite de faillite. Le dimanche 28 janvier 1883, à midi, au domicile de M. AUDOUIN, ex-banquier à Nueil, il sera procédé, par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la faillite dudit M. Audouin. On vendra : Lits garnis, armoires, buffets, commodes, tables, chaises, fauteuils, bureaux, linges de toutes sortes, glaces, pendules, candélabres, garnitures de salon et de salle à manger; vaisselle, batterie de cuisine; vins en cercles et en bouteilles; voitures, charrettes, harnais, bois, etc. On paiera comptant. (51)

A LOUER

Pour le Saint-Jean 1883, **MAISON avec JARDIN** Rue de la Petite-Doues, n° 49. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A VENDRE

Au Comptant Chez M. LOUIS DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur: Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique; Vin rouge vieux à 100 francs; Vin blanc vieux à 100 francs. Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (18)

A VENDRE

UN JOLI PLANT De PEUPLIERS suisses S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES. Le lundi 27 janvier 1883, à 1 heure après midi, A Saumur, rue Brault, au domicile de M^{me} veuve MESSAGER. Il sera vendu : Batterie de cuisine, vaisselle, boîte et selle à laver, un poêle et ses tuyaux; Table, chaises, commode, bahut, garde-robe, bois de lit, couettes, matelas, draps, oreillers, couvertures et linge de ménage; Robes, jupons, linge de corps et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais. Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (52)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers, Rue d'Orléans, 13. ON DEMANDE un petit garçon sachant bien lire et écrire, pour travailler dans un bureau. S'adresser au bureau du journal. (53)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER Pour la Saint-Jean 1883, **UNE BELLE MAISON** Située au Pont-Fouchard, Avec cour, servitudes et jardin. S'adresser au notaire. (6)

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de Lemaire-Bersoullé, seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22. Gros et détail. (54)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapoca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (55)

27, rue de la Tonnelle PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR

Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie **E. D'HUY, pharmacien,** Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault. Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques. RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX Médicaments et Produits de 1^{er} choix. On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

Thés **CHOCOLAT** Vanille Qualité supérieure **GUÉRIN-BOUTRON** PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil. THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.